

Jacques LE NAY
votre sénateur
vous informe

COVID - 19
Informations générales
14 avril 2020



Flash info



Jacques LE NAY et son équipe en télétravail

Conscients de l'importance de respecter les règles de confinement, **Jacques LE NAY et ses collaborateurs** sont tous **en télétravail**, mais **restent évidemment disponibles**.

Des réunions de travail par visioconférence sont régulièrement organisées pour faire le point sur les dossiers et les travaux de la semaine. En cette période particulièrement difficile, complexe et anxiogène notamment pour les élus, Jacques LE NAY et son équipe restent **mobilisés**. Vous pouvez les joindre sur les numéros et adresses e-mails habituels.

La newsletter hebdomadaire reprend sous une forme quelque peu modifiée et les informations ciblées sont relayées sur Twitter, Facebook et LinkedIn.

DANS LE MORBIHAN

Point hebdomadaire sur la crise sanitaire et réflexion sur la gestion des déchets



En présence de ses collègues parlementaires, Jacques LE NAY a participé à la réunion hebdomadaire organisée en visioconférence à l'initiative du Préfet.

La gestion des déchets a été largement abordée au cours de cette séquence. Une réflexion doit être menée avec les EPCI, les syndicats et leurs prestataires pour la réouverture immédiate des déchèteries aux professionnels dans un premier temps, en parallèle de la reprise économique.

En ce qui concerne la gestion des déchets verts, il faudra réfléchir dans un second temps à une réouverture progressive après le 11 mai pour les particuliers. Il faudra bien évidemment respecter les gestes barrières, les distances entre les usagers et porter une attention particulière à la protection du personnel.

Le Préfet a également fait un point sur la crise sanitaire dans le Morbihan, sur l'évolution du Covid-19, sur la livraison des protections et sur la situation économique.

Soutien aux élus locaux, création d'une Foire aux Questions (FAQ)



Dans le prolongement de la mise en place par Gérard LARCHER, Président du Sénat, de la cellule de soutien des sénateurs aux maires, une Foire aux Questions (FAQ) a été créée.

Celle-ci reprend les réponses aux questions les plus souvent posées autour de six grands thèmes :

- Protection de la santé et des personnes vulnérables,
- Organisation des communes et prérogatives du maire,
- Agents des communes,
- Ressources et dépenses des communes,
- Marchés publics,
- Activités économiques de la commune. [accéder à la FAQ](#)

AU PARLEMENT

Réunion du groupe de l'Union centriste



Toujours dans le strict respect des conditions sanitaires dictées par la nécessité d'enrayer la pandémie du Covid-19, le Sénat poursuit ses travaux.

Afin de préserver la continuité du travail parlementaire, les sénateurs du groupe de l'Union centriste se sont réunis en visioconférence le 7 avril.

Le manque de masques, la situation dans les EPAHD et dans les hôpitaux, l'aide et le soutien aux entreprises, la carte scolaire, les services du groupe La Poste, le tracking numérique et la question des libertés individuelles ainsi que les élections municipales étaient à l'ordre du jour de cette séquence.

Questions de contrôle au Gouvernement



Renommées plus précisément « Questions de contrôle au Gouvernement » et organisées encore selon des mesures strictes d'hygiène, de distanciation dans l'hémicycle et en effectif réduit, **les sénateurs ont interrogé le Gouvernement sur la gestion de l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences pour le pays. voir la vidéo**

Le 8 avril, le Premier ministre Edouard PHILIPPE, a été interpellé sur le **premier bilan du confinement**, sur l'**accueil du public dans les commerces alimentaires** et sur les **relations entre l'Etat et les collectivités**. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, a été interrogé sur l'**approvisionnement en masques de protection**.

Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a été interrogée par le groupe Union centriste sur l'**exonération de charges fiscales et sociales** pour les **petites entreprises**, les **indépendants** et les **commerces**. Cette question avait déjà été évoquée par Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie et des Finances.

L'**avenir de l'hôpital public**, la **fin de vie dans les EPHAD** et la **lutte contre les violences intrafamiliales en période de confinement** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.

« Du lundi au samedi, de 9 heures à 19 heures, une **ligne d'écoute d'urgence** est maintenue, au **3919**. Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, une **plateforme de signalements** des violences sexuelles et sexistes est par ailleurs accessible sur www.arretonslesviolences.gouv.fr » précise Jacques LE NAY.

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
3919**

Ordonnances du Gouvernement et continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire



Afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du coronavirus, et aux conséquences des mesures prises pour limiter cette propagation, le Gouvernement a pris un certain nombre d'ordonnances en application de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19. [voir toutes les ordonnances](#)

Elles ont pour objectifs de **prévenir et limiter les incidences sur l'emploi et sur la cessation d'activité** des personnes physiques et morales exerçant une activité économique, elles **aménagent les règles d'indemnisation** en faveur des **salariés** et des **apprentis**, elles **adaptent temporairement les procédures applicables aux entreprises et aux exploitations agricoles en difficulté**. Elles **assurent également la continuité du fonctionnement et de la gouvernance des collectivités locales**.

Plusieurs élus locaux sont malheureusement déjà décédés du Covid-19. Une ordonnance « *visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire* » a été présentée par Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, en Conseil des ministres. Elle **permet, durant la période d'état d'urgence sanitaire, d'organiser l'intérim en cas de vacance d'un maire ou d'un président d'exécutif local**. « *L'ordonnance permet donc de déroger l'article L 2122-14 du code général des collectivités territoriales qui précise qu'en cas de vacance du siège d'un maire le conseil municipal est réuni sous quinzaine pour procéder à un remplacement, ce qui est impossible actuellement* » précise Jacques LE NAY. [accéder au texte](#)

En commission, les sénateurs saluent l'engagement total des armées et demandent des actions pour venir en aide à l'Afrique



La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a réuni ses membres par visioconférence. Avant d'entendre Florence PARLY, ministre des Armées, la commission a rendu hommage à l'engagement total des forces armées au service de la Nation.

Dans le cadre de l'opération militaire « Résilience », les forces armées sont mobilisées pour aider la population touchée par l'épidémie de coronavirus. 139 patients ont été transférés depuis les régions les plus touchées, 130 soignants ont été acheminés vers des hôpitaux en tension. 6 000 personnes de plus ont été accueillies en consultation dans les Hôpitaux d'instruction des armées, où 121 patients sont aujourd'hui soignés en réanimation.

L'hôpital de campagne de Mulhouse, véritable prouesse logistique, a accueilli 40 patients en réanimation.

À l'heure où la solidarité européenne est questionnée, la ministre a souligné l'appui apporté par l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et la Suisse. Florence PARLY a par ailleurs détaillé la situation sanitaire des armées : 369 cas de contamination confirmés par tests, 867 cas *déclarés*, une estimation de 3 800 cas *probables et possibles*.

Les sénateurs l'ont interrogée sur les mesures de protection des forces avant projection en opérations. **Jacques LE NAY a questionné la ministre sur l'effort de recherche et d'innovation fourni par nos armées.** [accéder au communiqué de presse](#)

La commission a aussi entendu le secrétaire d'Etat Jean-Baptiste LEMOYNE. Les sénateurs lui ont fait part de leur vive préoccupation quant aux conséquences de la **pandémie du coronavirus en Afrique** et ont demandé **une action énergique pour lui venir en aide**. Ils ont salué le déblocage pour l'Afrique de 1,262 milliards d'euros additionnels tout en soulignant la nécessité absolue d'une initiative européenne coordonnée. Les sénateurs ont par ailleurs demandé une réorientation rapide des grands fonds de santé vers la lutte contre le coronavirus, jugeant urgente la réorientation évoquée de 500 millions d'euros du Fonds mondial.

Enfin, les sénateurs ont salué les efforts remarquables accomplis sous la direction du secrétaire d'Etat par le réseau diplomatique et consulaire pour le **rapatriement des 150 000 Français** bloqués à l'étranger, tout en invitant le Gouvernement à tirer les leçons de cette crise et à renforcer ces moyens pour l'avenir. [accéder au communiqué de presse](#)

Lutte contre les conséquences économiques du Covid-19, les ministres des Finances européens s'accordent sur un plan d'aide



Les ministres des Finances européens se sont accordés sur un plan d'aide européen à 540 milliard d'euros pour lutter contre les conséquences économiques du Covid-19. Même si les modalités ne sont pas encore précisées, un accord de principe a été trouvé comprenant trois volets distincts : la mobilisation accrue de la Banque européenne d'investissement via un fond paneuropéen (200 milliards d'euros), la mise en place de « SURE » instrument visant à garantir jusqu'à 100 milliards d'euros les plans nationaux de soutien à l'emploi et enfin, l'activation du Mécanisme européen de stabilité (MES), fonds de sauvetage de la zone euro avec une ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 240 milliards d'euros.

L'Union européenne a annoncé par ailleurs la mise en place d'un stock d'urgence d'équipement médical comme les masques et les respirateurs qu'elle financera à 90 %. Doté d'un budget initial de 50 millions d'euros selon Bruxelles, ce stock d'urgence centralisé aura pour but de subvenir aux besoins des pays qui font face à des ruptures de stocks.

Le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) assurera la répartition du matériel entre les pays.

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@gmail.com